



ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 6 décembre 2021
Salle de gymnastique de Venthône

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Stéphane Ganzer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 75 personnes présentes à cette quatrième assemblée primaire de la commune de Noble-Contrée. Il commence par excuser la vice-présidente Gaëlle Oggier, qui se trouve en quarantaine et ne peut dès lors pas prendre part à l'assemblée de ce soir.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujets principaux l'approbation du budget 2022 et la présentation du plan financier 2022-2025.

Le conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Venthône et propose une discussion ouverte en fin de séance. Toutefois, il a été décidé de faire l'impasse sur le partage d'un apéritif à l'issue de l'assemblée, compte tenu de la situation actuelle liée au Covid.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contree.ch et journal d'information « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir le budget 2022, le plan financier 2022-2025, les statuts de la nouvelle entité dans le cadre de la fusion des triages forestiers de la région ainsi que le procès-verbal des dernières assemblées primaires du 7 juin et 11 octobre 2021.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal des assemblées primaires du 7 juin et 11 octobre 2021

Le président mentionne le procès-verbal des deux dernières assemblées primaires, menées le 7 juin à Veyras et le 11 octobre 2021 à Miège.



Il propose de retracer les points principaux abordés au cours de ces précédentes séances, en rappelant leur ordre du jour respectif.

Selon les dispositions des articles 98 LCo et suivants, les procès-verbaux susmentionnés sont ensuite acceptés publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de leur bonne tenue.

3. Approbation du budget 2022

Conformément aux dispositions de l'art. 7 LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour adopter le budget.

Le président mentionne le fascicule du budget remis à l'assemblée et débute la présentation du budget 2022 en l'illustrant dans le détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le président remercie en préambule le personnel communal qui s'est investi dans l'élaboration de ce budget, et plus particulièrement le chef du Service financier Grégoire Jilg. Il poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement, charges et recettes. Il mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 2'739'500.

Les divers projets d'investissements sont ensuite présentés à l'assemblée par les membres du Conseil communal, selon leurs dicastères à charge.

Le président Stéphane Ganzer débute en présentant les investissements liés au dicastère « Administration générale et finances » pour un total de CHF 160'000, précisant que CHF 10'000 sont prévus pour l'informatique et qu'un montant de CHF 150'000 est dédié aux bâtiments administratifs.

Le conseiller Jean-Claude Vocat poursuit en détaillant les investissements relatifs au dicastère « Santé, social et loisirs » de la vice-présidente Gaëlle Oggier. Il souligne le budget de CHF 320'000 dédié aux terrains de jeux/sport, dont une enveloppe de CHF 270'000 pour le développement de la zone sportive des Hartes à Miège où il est prévu de construire un skatepark en 2022 (puis de poursuivre avec d'autres aménagements en 2023 et 2024).

Le conseiller Grégoire Clavien mentionne les investissements budgétisés pour le dicastère « Formation, culture et tourisme », pour un total de CHF 90'000. Les dépenses sont réparties entre les équipements/bâtiments scolaires pour CHF 70'000, la culture pour CHF 10'000 (mise en place du projet « Art'Vigne 2023 ») et la structure d'accueil pour CHF 10'000 (frais d'étude en vue de la construction d'une nurserie à Venthône en 2024).



Le conseiller Jean-Claude Vocat présente ensuite les investissements liés à son dicastère « Sécurité, institutions et affaires juridiques » pour un total de CHF 24'000, réparti à parts égales pour ce qui concerne les équipements de notre Police municipale et des pompiers.

La conseillère Nadine Pfenninger poursuit en évoquant les CHF 20'000 inscrits au budget d'investissements pour le dicastère « Constructions, territoire, agriculture et patrimoine ». Ce montant a trait à l'actuelle révision de notre plan d'affectation des zones (PAZ) et notre règlement des constructions et des zones (RCCZ), précisant que le solde des frais liés à cet important projet sont insérés au budget de fonctionnement.

Le conseiller Paul Berclaz donne connaissance des investissements conséquents prévus dans le dicastère « Travaux publics, eaux et infrastructures », dont le total dépasse les 2 millions de francs. Les principales dépenses ont trait à la réfection des routes communales (rue C.C. Olsommer et route de Muzot (premier tronçon) à Veyras, ruelle de la Calattra à Miège et réfection des ponts du funiculaire SMC à Venthône), pour lesquelles la majeure partie des installations souterraines seront également refaites. L'achat d'une machine servant au désherbage à l'eau chaude figure également au programme d'investissements 2022.

Le conseiller Justin Métrailler poursuit et souligne les projets d'investissements dans le dicastère « Environnement, énergie et mobilité », pour un total de CHF 124'000. Outre l'amélioration de l'éclairage public et le développement des places de collecte des déchets, un montant de CHF 70'000 est dédié à nos 2 déchetteries communales pour la pose d'une barrière et l'instauration d'un système de carte d'accès.

Le président récapitule ensuite le total des investissements de CHF 2'919'000 et termine en mentionnant notamment l'évolution des disponibilités, qui se montent à CHF 9.6 millions, ainsi que des emprunts hypothécaires qui s'élèvent à CHF 8.8 millions.

Le président ouvre ensuite la discussion sur le budget 2022.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17b LCo, il demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation du budget 2022.

Le budget 2022 est alors accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée.

4. Présentation du plan financier 2022-2025

Le président communique à l'assemblée que ce point de l'ordre du jour doit être présenté séparément de l'adoption du budget.

Il présente ensuite le plan financier 2022-2025 en détaillant les principaux investissements projetés au cours des années qui suivent.

Le président ouvre ensuite la discussion sur ce plan financier. La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'assemblée de passer au point 5 de l'ordre du jour.



5. Approbation des statuts de la nouvelle entité dans le cadre de la fusion des triages forestiers de la Louable Contrée, Sierre et Noble-Contrée

Le président introduit le sujet puis passe la parole au conseiller Jean-Claude Vocat pour présenter la procédure de fusion des triages forestiers de la région, qui devrait être effective au 1.1.2022.

Il passe en revue le contenu des statuts dédiés à cette nouvelle entité forestière baptisée « ZORÈYÈ ». Il précise que les contributions communales sont fixées d'une part selon le nombre d'habitants et d'autre part selon le nombre d'hectares de forêts. Avec quelque 4'500 habitants et 131 hectares de forêts, la contribution annuelle de Noble-Contrée se montera à CHF 18'728.-. Enfin, il souligne que l'ensemble des bourgeoisies concernées ont d'ores et déjà approuvé ces statuts.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les questions liées à ces statuts. La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal soumet à l'approbation les présents statuts.

L'assemblée approuve alors en bloc et à l'unanimité les statuts de la nouvelle entité dans le cadre de la fusion des triages forestiers de la Louable Contrée, Sierre et Noble-Contrée.

6. Divers

Le président remercie de la confiance témoignée et introduit ce dernier point à l'ordre du jour en présentant différents sujets :

- Centre commercial Noble-Contrée : suite à la mise à l'enquête du projet de construction le 15 décembre 2020, une opposition est en cours de traitement auprès des services cantonaux et la commune reste dans l'attente de son rejet.
- Label Commune en Santé : notre commune a obtenu son label 3 étoiles, remis à l'occasion de la manifestation « Noble-Contrée bouge » le 9 octobre dernier.

Puis le président adresse un vibrant hommage à Mme Violaine Caloz et M. Olivier Clavien qui vont profiter d'une retraite bien méritée après avoir œuvré durant respectivement 31 et 43 années au sein de la municipalité de Miège, avant de rejoindre notre commune fusionnée. Il leur offre un cadeau en les remerciant vivement pour leur engagement.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

M. Maurice Masserey s'interroge si, dans la planification financière, la commune a prévu un budget en lien avec la réfection du réseau d'irrigation du village de Venthône (et d'une partie



de Veyras). Le président indique qu'un montant a été budgétisé en 2024 mais que la commune a besoin de recevoir plus de précisions au sujet de l'avancement de ce dossier, concernant plus particulièrement la participation communale et les périodes concernées.

M. Michel Vocat demande des renseignements concernant les 3 sujets suivants :

- il souligne que les routes refaites au cours de ces dernières années nécessiteraient d'être entretenues, entre autres celles du Remaniement à Miège. Concernant le tronçon d'environ 80m qui n'aurait pas été finalisé, le conseiller Paul Berclaz souligne qu'il va effectuer une vision locale et veillera à ce que les travaux soient terminés ;

- concernant 2 parcelles situées au sommet du village de Miège qui ne sont plus du tout entretenues, M. Vocat demande d'y donner la suite utile ;

- enfin, au sujet de l'eau d'irrigation à Miège, il évoque des problèmes d'approvisionnement. Paul Berclaz indique que la commune a été informée de ce souci et qu'un débitmètre sera prochainement installé afin de prouver la quantité d'eau fournie au réservoir.

M. Michel Gruner demande que les tas de neige amoncelés à l'entrée du quartier du Moulin à Venthône soient dégagés pour des questions de sécurité. Le président mentionne le récent courrier envoyé aux habitants de ce quartier au sujet de la circulation routière puis précise que notre service des travaux publics effectuera une vision locale concernant le déblaiement de la neige.

M. Herbert Cina tient à remercier Michaël Epiney, responsable des travaux publics, pour les informations utiles transmises en lien avec la réparation des lampadaires publics par OIKEN. La parole n'étant plus demandée, le président remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation. Il transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales, aux sociétés et associations villageoises ainsi qu'au corps de sapeurs-pompiers. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre municipalité de Noble-Contrée. Il assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

L'Assemblée est levée à 21h15.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal